

## 13-04-2015 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 13 avril 2015, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Monsieur le maire-suppléant déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et 16 mars 2015
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) Cercle de Fermières
  - b) Remerciement / Solidarité Ginette Rioux
  - c) Remerciement / CDESES
6. Invitations
  - a) Lancement/campagne d'adhésion/Écoterritoire habité
  - b) Les Grands Amis de la Vallée
  - c) Séance publique d'information / matières organiques
  - d) Assemblée de consultation / PDZA
  - e) Camp musical du Lac Matapédia
  - f) Réseau des acteurs en développement de La Matapédia
7. Demandes de don et d'appui
  - a) Cercle de Fermières
  - b) Musée patrimoniale de St-Cléophas
  - c) Défi Vélo Plein-Air Québec/Rimouski – Gilles Côté
  - d) Conseil jeunes et son maire
  - e) École Polyvalente Sayabec
  - f) Les Amirams de la Vallée inc.
  - g) Camp Sable Chaud
  - h) Comité des Résidents de Val-D'Irène
8. Dépôt des états financiers 2014
9. Reddition de compte MTQ
10. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2015
11. Estimation vitrail salle communautaire
12. Marches extérieures salle communautaire
13. Chemin de Saint-Rémi
14. Soumission vérification des débitmètres
15. Dérogation mineure / Marc Pineault
16. Dérogation mineure / Réal Dumais
17. Dérogation mineure / Gilles Côté
18. Renouvellement d'exploitation Ferme St-Cléo
19. Politique municipale sur l'éco-conduite
20. Offre de services de la MRC de la Matapédia / permis et certificats
21. Soumission Bois de chauffage
22. Suivi de dossiers
23. Divers: a) b) c) d)
24. Questions de l'assemblée
25. Levée de la réunion

**71-15****Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: Maire-suppléant et substitut, Autorisation de signature du maire-suppléant.

**72-15****Adoption des procès-verbaux**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que les procès-verbaux du 2 et 16 mars 2015 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

**73-15****Adoption des comptes**

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Bélangier Jean-Paul, 4 frais déplacements	64.00
Joubert Langis, #9, 2 frais déplacements (Amqui)	57.60
EDF Énergie Nouvelles, crédit taxes	2 067.11
Hydro, #620801286561, système pompage	303.30
Hydro, #620801286562, station pompage	427.46
Hydro, #612701347884, garage municipale	133.98
Hydro, #616301288885, éclairage public	159.76
Hydro, #613601338256, camping	272.03
Hydro, #634301251723, centre communautaire	386.34
Hydro, #663101187720, salle communautaire	370.16
Télus, salle comm, camping et centre comm.	411.30
Camping Québec, #36912, frais de classification 2015	265.96
Joubert Langis, #10, frais déplacement (St-Vianney), cafetière	212.01
Boulangier Jessy, #3103, frais dépl. et frais repas cours RCR	122.15
Ent. Clermon Gauvin, 5 <sup>ième</sup> vers. déneigement	13 464.78
Poste Canada, #129099, avis public dér. mineure et timbres	38.73
Télus, centre comm.	252.70
Ass. Lac Melucq, crédit sur mise à jour	29.39
Télus, salle comm	78.52
Boulangier Jessy, #0204, frais déplacement	105.00
Hydro, #659501466703, éclairage public	177.63

**COMPTES NON PAYÉS**

Alliance 9000, #5023, publicité annuaire et page bleu	386.90
Alyson Design & Multimédia, #187017, plaque laminée	70.00
Antoine Pelletier, #106477-106760, acc. Scie	71.12
Bonichoix, #348134-354741, caisse d'eau et café	8.79
Boutique du travailleur, #205628, dégeler borne fontaine	1 164.13
Clérobéc, 870919, lampe travail (coûtait 28.71 mais crédit de 23.54)	5.17
Croix-Rouge, entente services sinistrés	150.00
Épicerie R. Berger, #4005224-4005134, camping	162.27
Exc. Marcel Perreault, #4128-4129, pelle et tracteur borne fontaine	1 918.36
Fonds d'information territoire, #201500593705, mutation	4.00
Ferme Almandins, #1, déneigement patinoire	60.00
Fleuriste Le Bel Arôme, #63152, plante verte	63.24
Fournier Anicet, 3 <sup>ième</sup> vers. déneigement cours mun. mars 2015, garage et stations	511.73
Fournier Yvon, #6, transport bois et remplir convoyeur	1 540.67
Groupe Bouffard, #224366, collecte vidange et récup mars 2015	1 195.41
Joubert Langis, #12, 2 dép., café et frais repas	92.75
Journal Les Affaires, abonnement de 2 ans	91.97
Kopilab, #163731, photocopieur	244.06

Laboratoire BSL, #55913, analyses des eaux	423.29
SNC-Lavalin, #1181136, hon. prof. jusqu'au 28 janvier 2015	3 621.71
St-Laurent Normand, frais de repas (forum tourisme)	20.00
URLS Bas-St-Laurent, adhésion 2015	75.00
Ville d'Amqui, #3419, piscine	698.00

*Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que le Cercle de Fermières les remercie pour leur avoir prêté la salle communautaire lors du carnaval.*

*Au point 5b de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que toutes les personnes qui ont organisés l'événement SOLIDARITÉ GINETTE RIOUX les remercie pour avoir participé financièrement.*

*Au point 5c de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que le Comité de développement socio-économique de Sayabec les remercie pour avoir participé financièrement à la soirée de la St-Valentin.*

**74-15      Lancement/campagne d'adhésion/Écoterritoire habité**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil mandate et autorise Jean-Paul Bélanger à représenter la municipalité lors du lancement de la campagne d'adhésion de l'Écoterritoire habité de La Matapédia qui aura lieu le 15 avril prochain à Amqui. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés par la municipalité.

*Au point 6b de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil et la population que Les Grands Amis de la Vallée les invite à leur 25<sup>ième</sup> anniversaire qui aura lieu le 23 avril prochain. Le conseil n'ira pas à cet événement.*

**75-15      Séance publique d'information / matières organiques**

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Langis Joubert et résolu par le conseil municipal qu'un médiaposte soit envoyé à chaque adresse civique concernant la rencontre publique d'information sur les matières organiques. Cette séance aura lieu le 27 avril prochain à Sayabec. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés par la municipalité.

**76-15      Assemblée de consultation / PDZA**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil mandate et autorise Jean-Paul Bélanger et Langis Joubert à représenter la municipalité lors de la rencontre de consultation sur le plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui aura lieu le 16 avril prochain à Amqui. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés par la municipalité.

**77-15      Camp musical de Lac Matapédia**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas participera au souper concert bénéfique du Camp Musical du Lac Matapédia, sous la présidence d'honneur de Marco Calliari. Ce souper aura lieu le 6 juin prochain et le conseil achètera 4 billets totalisant 260\$.

**78-15      Réseau des acteurs en développement de La Matapédia**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil municipal autorise Jean-Paul Bélanger et Langis Joubert à représenter la municipalité à la rencontre du Réseau des acteurs en développement de La Matapédia qui aura lieu le 14 avril à Sainte-Irène. Les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu, seront remboursés par la municipalité.

**79-15      Cercle de Fermières**

Considérant que le Cercle de Fermières de St-Cléophas a reçu une subvention du programme Nouveaux Horizon pour les aînés afin d'acquérir des métiers, des machines à coudre et d'autres accessoires;

Considérant que le coût du projet s'élève à 20 996\$ et que le Cercle investira un montant de 3 500\$ en argent et bénévolat;

Considérant qu'il demande un don de 1 000\$, l'ajout de 3 prises de courant ainsi que la collaboration financière pour le paiement du vin d'honneur;

Considérant que ce projet rendra la dynamique du Cercle encore plus grande;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande du Cercle de Fermières de St-Cléophas.

**80-15**

**Musée patrimonial de St-Cléophas**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Langis Joubert et résolu que le conseil municipal accepte d'aider le musée patrimonial de St-Cléophas par un don de 500\$ afin qu'il puisse compléter l'aménagement des locaux et faire l'inauguration officielle qui aura lieu le 27 juin prochain.

**81-15**

**Défi vélo Plein-Air Québec / Rimouski – Gilles Côté**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil verse un montant de 200\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec afin d'aider monsieur Gilles Côté à participer au Défi Vélo Plein-Air qui aura lieu les 4 et 5 juillet prochain.

**82-15**

**Conseil jeunes et son maire**

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Roland St-Pierre et résolu qu'un montant de 50\$ soit remis à la municipalité de Sayabec pour les bourses qui seront remis au étudiant de l'école Ste-Marie qui ont participés au conseil jeunes et son maire.

**83-15**

**École polyvalente Sayabec**

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 75\$ à la polyvalente de Sayabec pour la soirée des Gratificats qui se tiendra vendredi le 5 juin prochain, à 19h00, au Centre communautaire de Sayabec.

**84-15**

**Les Amiram de la Vallée inc.**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal accepte de participer à la 36<sup>ième</sup> campagne de financement des Amiram de la Vallée en achetant 2 billets pour la pièce de théâtre qui aura lieu le 23 mai prochain au Centre communautaire de Sayabec.

*Au point 7g de l'ordre du jour, j'informe le conseil que le Camp Sable Chaud fait une demande de commandite. Le conseil ne fera pas de don.*

*Au point 7h de l'ordre du jour, j'informe le conseil que le Comité des Résidents fait une demande de don afin de mettre en place en parc récréatif. Le conseil ne fera pas de don.*

**85-15**

**Dépôt des états financiers 2014**

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la directrice générale dépose le rapport financier pour l'année 2014 en cette réunion.

**86-15**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 77 978\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **87-15**

#### **Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2015**

**CONSIDÉRANT** que la Semaine de la Santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan «Prendre une pause, dégagez votre esprit!» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

**CONSIDÉRANT** que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**CONSIDÉRANT** que le réseau de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que Jean-Paul Bélanger, maire, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Cléophas, et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisation et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

*Le point 11 de l'ordre du jour (Estimation vitrail salle communautaire) est reporté à une réunion ultérieure. M. Gilbert Gauvin doit prendre de l'information supplémentaire.*

*Le point 12 de l'ordre du jour (Marches extérieures salle communautaire) est reporté à une réunion ultérieure. M. Gilbert Gauvin doit prendre de l'information supplémentaire.*

*Le point 13 de l'ordre du jour (Chemin de Saint-Rémi) est reporté à la réunion régulière du 4 mai prochain.*

#### **88-15**

#### **Soumission vérification des débitmètres**

Considérant que la soumission d'Endress+Hauser concernant la vérification des débitmètres s'élève à un montant de 1 776.12\$ taxes comprises;

Considérant que la municipalité est présentement à faire la mise aux normes des puits d'eau potable ainsi que la mise à niveau du champ d'épuration;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité qu'après réflexion, vu les 2 dossiers en cours le conseil décide de reporter ladite vérification.

**89-15                      Dérogation mineure / Marc Pineault**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Langis Joubert et résolu que suite à la recommandation du CCU, la municipalité de Saint-Cléophas donne son accord à la demande de dérogation mineure de monsieur Marc Pineault, situé au 450, rue Principale (lot 4 348 063), comprenant l'autorisation d'un garage privé isolé excédant la hauteur maximale de 5 mètres.

**90-15                      Dérogation mineure / Réal Dumais**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Réjean Hudon et résolu que suite à la recommandation du CCU, la municipalité de Saint-Cléophas donne son accord à la demande de dérogation mineure de monsieur Réal Dumais, situé au 371, route Melucq (lot 4 348 157), comprenant l'autorisation de conserver 3 bâtiments accessoires à l'usage résidentiel sur sa propriété.

**91-15                      Dérogation mineure / Gilles Côté**

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu que suite à la recommandation du CCU, la municipalité de Saint-Cléophas donne son accord à la demande de dérogation mineure de monsieur Gilles Côté, situé au 4, rue de l'église (lot 4 348 358), comprenant l'autorisation de construire un garage qui excède la superficie ainsi que la hauteur permise par le règlement de zonage de la municipalité.

**92-15                      Renouvellement d'exploitation Ferme St-Cléo**

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas approuve le projet de Ferme St-Cléo Enr. (Stéphane Boulanger) d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour extraire du sable et du gravier, une superficie de terrain d'environ 4,5 hectares formée des lots 4 347 475 et 4 347 478.

**93-15                      Politique municipale sur l'éco-conduite**

Attendu que le projet d'Écoterritoire habité de La Matapédia repose sur de grands principes de développement durable et vise notamment la lutte aux changements climatiques;

Attendu que la MRC de La Matapédia et les municipalités locales ont bénéficié du programme *Climat municipalités* pour réaliser le *Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)*;

Attendu que le *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES* a été adopté par le conseil de la MRC le 8 octobre 2014 et déclaré conforme par le *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*;

Attendu que la MRC et les municipalités concernées s'engagent à mettre en œuvre les interventions prévues au *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre, et résolu ce qui suit par le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas:

1) Adopter la Politique municipale sur l'éco-conduite prévoyant deux actions prévues au *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES* soit:

- Campagne contre la marche au ralenti;
- Promotion de l'éco-conduite.

- 2) Réaliser les interventions prévues dans la politique concernant la marche au ralenti et l'éco-conduite conjointement avec les autres municipalités locales et la MRC de La Matapédia.

## **POLITIQUE MUNICIPALE SUR L'ÉCO-CONDUITE**

### **1. OBJET:**

La présente *politique sur l'éco-conduite* répond aux grands principes de développement durable du projet d'*Écoterritoire habité de La Matapédia*. Elle vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'inscrit, par le fait même, aux actions mondiales de lutte aux changements climatiques.

La *politique sur l'éco-conduite* est un des moyens de mise en œuvre identifié au *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES* adopté par le conseil de la MRC de La Matapédia le 8 octobre 2014. Elle a pour objectif principal le changement des comportements des conducteurs de véhicules moteurs afin de favoriser la pratique d'une conduite plus saine, plus économique, plus écologique et plus sécuritaire. Elle vise l'élimination de la marche au ralenti des véhicules moteurs, ainsi que l'adoption d'attitudes personnelles axées vers l'éco-conduite.

### **2. PORTÉE:**

L'inventaire (2011) des émissions de GES dans la MRC de La Matapédia a démontré que ce sont les équipements motorisés et les transports qui génèrent le plus de GES soit, 65 % des émissions de GES des corporations municipales et plus de 88 % des émissions de GES de la collectivité.

La présente politique s'adresse donc à l'ensemble des employés, élus et contractuels des municipalités locales et de la MRC de La Matapédia. Elle vise également tous les citoyens(nes) de la MRC de La Matapédia qui utilisent un véhicule moteur.

### **3. DÉFINITIONS**

- **Éco-conduite:** technique de conduite de véhicule moteur économe en carburant, écologique et économique.
- **GES:** gaz à effet de serre comptabilisés en tonnes de CO2 soit : oxyde de carbone ou gaz carbonique. Le CO2 est l'un des principaux gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.
- **Marche au ralenti:** expression signifiant le fait de laisser tourner un moteur pendant plus de 3 minutes alors que celui-ci est immobilisé.
- **Véhicule moteur:** véhicule automobile au sens du Code de la sécurité routière, tel qu'un véhicule de commerce, de promenade ou un véhicule routier à l'exception d'un véhicule d'urgence, d'un véhicule-outil, d'un véhicule lourd ou d'un taxi.

### **4. ACTIONS CONCERNANT LA MARCHÉ AU RALENTI DES VÉHICULES MOTEURS**

La réduction de la marche au ralenti des véhicules moteurs appliquée au parc automobile de La Matapédia (±12000 véhicules immatriculés) contribuera à réduire substantiellement la consommation de carburant, à épargner des milliers de dollars et, conséquemment, à réduire les émissions de GES.

Les municipalités locales et la MRC de La Matapédia souhaitent éliminer la pratique de la marche au ralenti des véhicules moteurs par une sensibilisation soutenue visant le changement des habitudes concernant la marche au ralenti des véhicules moteurs selon les actions suivantes :

- Sensibiliser les employés municipaux, les élus et les contractuels de la municipalité à l'application rigoureuse de la présente politique afin d'éliminer la marche au ralenti des véhicules moteurs.

- Réaliser annuellement une campagne de sensibilisation concernant la marche au ralenti et destinée au grand public.
- Acquérir et installer aux endroits stratégiques des panneaux de signalisation permanents pour sensibiliser le grand public à l'élimination de la marche au ralenti des véhicules moteurs.

## **5. ACTIONS CONCERNANT L'ÉCO-CONDUITE**

L'éco-conduite consiste à adopter des techniques de conduite qui permettent de réduire la consommation de carburant, quel que soit le véhicule utilisé. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles estime que pratiquer l'éco-conduite représente un potentiel d'économie de carburant de 10 %.

Les municipalités locales et la MRC de La Matapédia souhaitent encourager les comportements responsables des conducteurs de véhicules moteurs dans le but de réduire la production individuelle de GES soit, par la planification des déplacements, l'utilisation de méthodes de conduite moins énergivores, le respect des limites de vitesse, le maintien de la pression des pneus, l'organisation du co-voiturage et les déplacements par la marche ou le vélo lorsque possible. Pour ce faire, elles adoptent les actions suivantes :

- Sensibiliser les employés municipaux, les élus et les contractuels de la municipalité à la pratique de l'éco-conduite.
- Sensibiliser les citoyens à l'éco-conduite.
- Élaborer et diffuser un guide sur la pratique de l'éco-conduite.

## **6. RESPONSABILITÉS:**

L'administration et l'application de la présente politique est imputable à chaque municipalité et au comité administratif de la MRC pour les Territoires non municipalisés. Dans un souci d'économie d'échelle, des outils communs de formation et de sensibilisation pourront être réalisés par la MRC et le partage des coûts se fera entre les municipalités participantes et la MRC.

## **RÉFÉRENCES:**

- Plan d'action pour la réduction des GES de la MRC de La Matapédia, YHC Environnement, 2014.
- Gouvernement du Canada, Ressources naturelles du Canada, Énergie, Efficacité énergétique, Transport, Initiatives relatives au transport, 2013.
- Gouvernement du Québec, MERN, Efficacité énergétique-Guide de sensibilisation à la réduction des gaz à effet de serre en transport, 2007.

*Le point 20 de l'ordre du jour (Offre de services de la MRC de la Matapédia/permis et certificats) est reporté à une réunion ultérieure. De l'information supplémentaire sera demandée.*

*Le point 21 de l'ordre du jour (Soumission Bois de chauffage), j'informe le conseil que M. Stéphane Boulanger a déposé une offre de service pour le bois de chauffage. Le sujet est reporté ultérieurement.*

## **94-15**

### **Maire-suppléant et substitut**

Considérant que deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge;

Considérant que l'article 116 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Considérant que l'article 210.24. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. 1993, c. 65, a. 71; 1999, c. 40, a. 202; 2001, c. 25, a. 149.

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Normand St-Laurent et résolu:

1. de nommer monsieur Langis Joubert à titre de maire-suppléant du 2 juin 2015 au 4 janvier 2016;
2. de nommer monsieur Langis Joubert à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote ;

**95-15**                    **Autorisation de signature du maire-suppléant**

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que monsieur Langis Joubert, maire-suppléant, soit autorisé à signer les chèques en l'absence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du 2 juin 2015 au 4 janvier 2016. Cette résolution rescinde toute personne nommée comme maire-suppléant antérieurement.

**96-15**                    **Dossiers des élus**

Proposé par Richard Fournier, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que monsieur Normand St-Laurent soit substitut à Langis Joubert pour le dossier de voirie, et ce, jusqu'au 4 janvier 2016.

**97-15**                    **Inauguration officielle du musée patrimoniale**

Considérant que M. Marc-André Joubert demande verbalement au conseil s'il est possible d'exposer des tracteurs et des voitures anciennes sur les terrains appartenant à la municipalité le 27 juin prochain pour l'inauguration officielle du musée patrimoniale;

Il est donc proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que la demande de M. Joubert soit acceptée.

**98-15**                    **Levée de la séance**

Proposé par Langis Joubert que la séance soit levée à vingt heures quarante-cinq minutes (20h45).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice général et sec.-très.

**Je, Jean-Paul Bélanger, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de**

**l'article 142 (2) du Code municipal.**